Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_241-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 39
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 16 octobre 2026
Date d'affichage : 16 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE, Président.

Etaient présents (par ordre alphabétique):
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : Mme Duchêne représentée par Mme Elshout, Mme Lemercier représentée par M. Dubreil-Jardin, M. Droniou représenté par Mme Garnier,

Absent : M. Oger,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_241_020_7.1 : Révision de l'affectation des recettes de la taxe de séjour 2025 dans le cadre du budget 2026

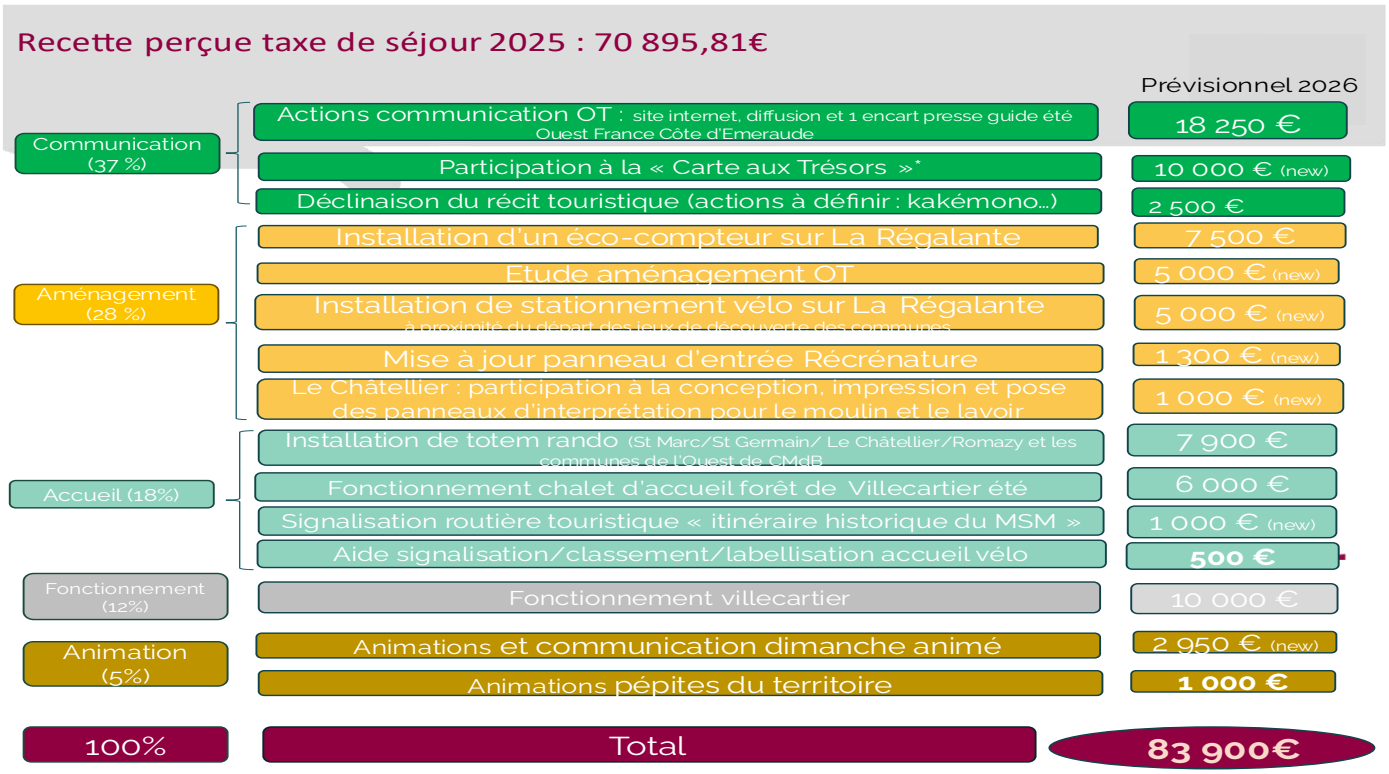
Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du Tourisme, informe que l'affectation de la taxe de séjour 2025 avait été entérinée dans le cadre du vote du budget prévisionnel 2026 suite aux propositions de la commission tourisme réunie en janvier 2026.

Pour rappel, les recettes perçues par les hébergeurs sont reversées à la collectivité et doivent être affectées à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique.

Pour 2025 le montant de la taxe perçue s'élève à 70 895.81€.
Depuis l'instauration de la taxe de séjour, en 2018, certaines dépenses affectées n'ont pas pu être réalisées ou ont été reportées. Ainsi, d'année en année, une partie du produit de la taxe de séjour n'a pas été utilisé.

Ce montant reporté avant affectation 2026 est de 156 543.15€.
Lors de sa réunion en date du 29 janvier 2026, la commission Tourisme a proposé une affectation de la taxe de séjour à hauteur de 83 900€ comme détaillé ci-dessous :

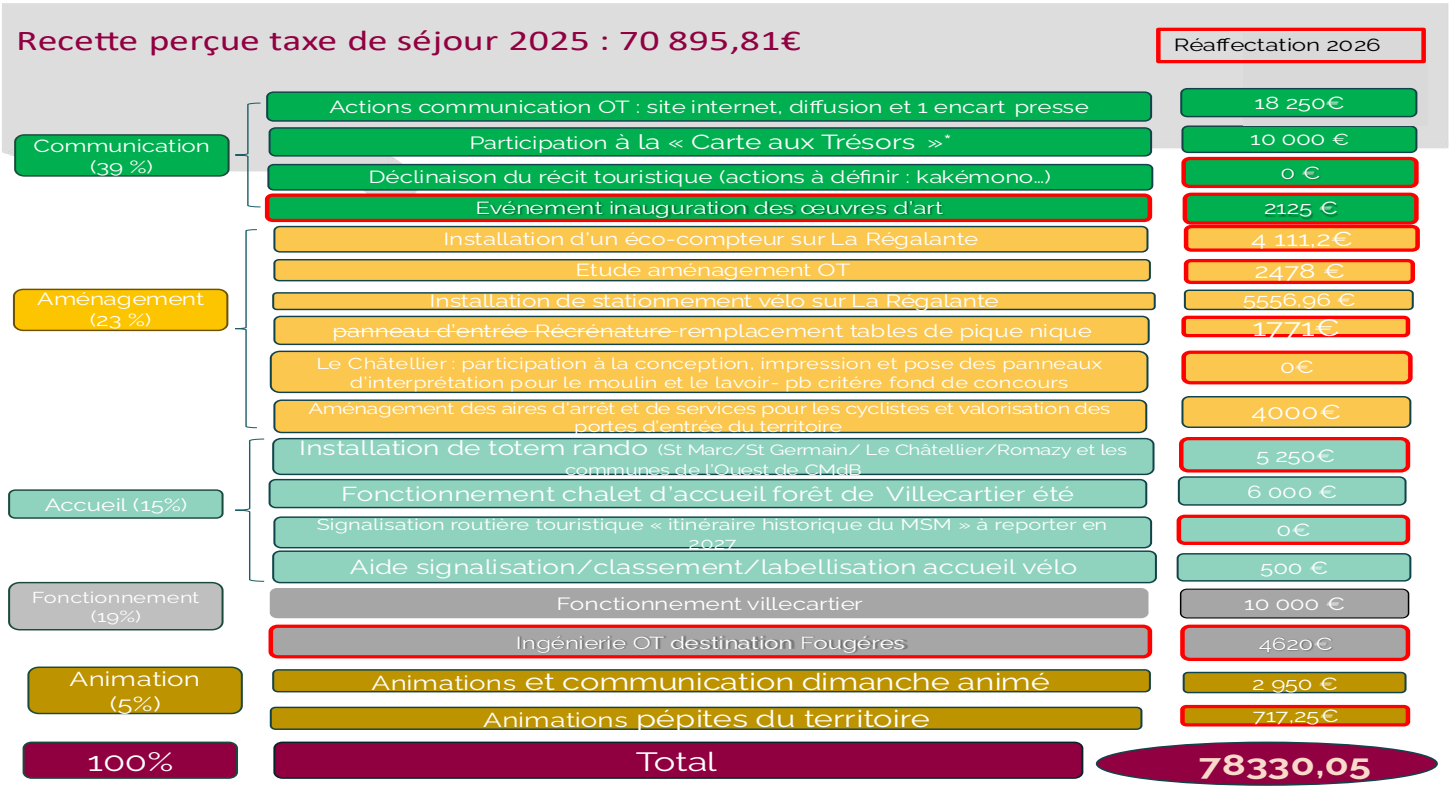
Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_241-DE



Les tarifs sont TTC.

Certaines actions ou projets n'ayant pas pu être mis en œuvre dans leur totalité, il a été convenu de faire un point budgétaire après la saison estivale pour réévaluer l'enveloppe et réaffecter la taxe de séjour.

Lors de la commission tourisme en date du 14 septembre 2026, les élus ont émis un avis favorable sur la révision de l'affectation des recettes de la taxe de séjour 2025 tel que présenté ci-dessous :



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20261022-2026_241-DE

Le solde du compte taxe de séjour après révision est de **78 213.10€**

Il a été proposé également que la commission tourisme travaille sur un projet de règlement d'affectation de la taxe de séjour et une éventuelle proposition de révision des tarifs pour 2028.

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme propose :

- **De valider la proposition de révision de l'affectation des recettes de la taxe de séjour 2025 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.**

Vu l'exposé de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Monsieur Pascal HERVE